



L'ACTUALITÉ

CONJONCTURE : LE PRÉSIDENT DE LA CAPEB FAIT LE POINT DEVANT LA PRESSE

Malgré des résultats qui montrent une activité positive au 2^e trimestre, la CAPEB est inquiète pour 2023, les hausses des prix des matériaux et de l'énergie persistant ainsi que les difficultés d'approvisionnement.

Les hausses sont partout et dans tout. L'inflation a, sur un an, progressé en juillet de 6,1 % et a un peu ralenti en août en s'établissant à 5,8 %. De son côté, la croissance tend à diminuer. L'Insee l'a évaluée à 0,2 % au 2^e trimestre et à 0,3 % pour les deux derniers trimestres de l'année.

La note de conjoncture établie par le cabinet Xerfi pour la CAPEB montre que, dans le bâtiment, la tension sur les prix persiste. Les hausses de prix observées entre janvier et juillet 2022 s'échelonnent entre 24 % et 29 % selon les métiers, la moyenne s'établissant à 26 %. Ce sont les professionnels de la menuiserie et de la serrurerie qui sont le plus durement impactés par ces hausses qui semblent donc un peu moins fortes pour les électriciens et les couvreurs et plombiers chauffagistes. Les marges s'en ressentent évidemment (36 % des entreprises constatent une baisse) comme les trésoreries (22 % notent une détérioration).

De ce fait, les entreprises artisanales du bâtiment sont de plus en plus nombreuses à répercuter ces hausses dans leurs devis (81 % en moyenne) à commencer par celles qui subissent les plus fortes hausses (menuiserie et serrurerie) mais aussi celles qui emploient le plus de salariés (les 6/9 et 10/19 sont 92 % à le faire), bien davantage que les professionnels travaillant seuls (78 % seulement répercutent les hausses

+ 3%

La croissance de l'activité des entreprises artisanales du bâtiment est restée à un bon niveau au 2^e trimestre 2022.

de prix dans leurs devis). Mais les entreprises répercutent ces prix de façon inégale. Ainsi, les électriciens répercutent à 75 % ces hausses quand les plombiers chauffagistes choisissent de n'en répercuter que 42 %. En moyenne, 59 % des hausses de prix sont répercutées dans les devis. Ces hausses incessantes imposent des révisions de prix régulières et donc des ajustements de devis permanents, ce qui contribue à alourdir la charge administrative des chefs d'entreprise qui, en plus, doivent gérer des délais d'approvisionnement allongés. Cela se traduit par des modifications de planning (70 %), une réduction du temps de validité des devis (51 %) et souvent aussi une réorganisation des équipes (37 %), voire un changement de fournisseurs (29 %).

Malgré tout cela, les entreprises artisanales du bâtiment ont réalisé un bon 2^e trimestre, en

particulier dans l'entretien amélioration (+ 3 % en volume), tiré par les travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements (+ 4 %) et même encore dans la construction neuve (+ 2,5 %) même si ce secteur d'activité régresse un peu par rapport au niveau de la tendance annuelle (+ 2,7 %).

Tous les corps de métiers profitent de cette conjoncture favorable et toutes les tailles d'entreprises. Des écarts un peu plus conséquents sont à noter du côté régional. Ainsi, si un grand quart nord (Normandie, Ile-de-France, Centre Val-de-Loire, Hauts-de-France et Grand-Est) ainsi que l'Occitanie ont enregistré une croissance de 2,5 % au cours du 2^e trimestre, la Nouvelle Aquitaine atteint 4 %, et l'Ouest (Bretagne, Pays de la Loire) comme la Bourgogne Franche-Comté et PACA Corse ont plafonné à 3,5 % tandis qu'AURA s'en tient à la moyenne nationale (3 %).

Mais les entreprises artisanales du bâtiment auraient pu faire bien mieux encore, si elles avaient pu recruter selon leurs besoins (25 % des entreprises ont cherché à recruter au cours du 2^e trimestre mais seulement la moitié d'entre elles y sont parvenues).

Le Président confédéral a présenté l'ensemble de ces éléments à la presse ce mardi et a répondu aux questions des journalistes sur quelques points d'actualités. [Tout savoir ici.](#)

COMMUNICATION

ÊTES-VOUS PRÊTS POUR LES JPC ?

Nous vous attendons toutes et tous très nombreux au MEET de Toulouse dès le mercredi 21 septembre pour 3 journées de rencontres, d'échanges, d'ateliers, de démonstrations de produits et de convivialité, convivialité qui se prolongera le samedi dans le cadre du club des partenaires de Béranger Développement puisque nombre d'entre eux seront là pour partager un moment avec les artisans inscrits et des sportifs de haut niveau sur un terrain de golf ou de pétanque, au choix. Les programmes de travail ont été conçus pour permettre à chacun de suivre ce qui l'intéresse : des conférences et thématiques par métier (les après-midis des mercredi

et jeudi), des ateliers communs sur des sujets transverses (les matinées des jeudi et vendredi) et une rencontre/débat avec le Président confédéral le vendredi après-midi. Beaucoup de partenaires exposants proposeront des animations et des démonstrations de produits pour tous les délégués et les visiteurs.

Deux espaces Agora seront mis à profit par des partenaires fabricants pour présenter leurs produits et solutions innovants.

Enfin, l'Orchestre CAPEB assurera l'ambiance le jeudi 22 septembre à 17h00.

Soyez nombreux à venir applaudir vos collègues élus et collaborateurs !



[Pour vous inscrire et en savoir plus, rendez-vous sur le site dédié aux JPC.](#)

ATTENTION BATIMAT SE PROFILE DÉJÀ ÊTES-VOUS INSCRIT(E) ?

Du 3 au 6 octobre, soit à peine 2 semaines après nos JPC, se tiendra le salon Batimat où la CAPEB revient après 7 années d'absence.

Nous avons, en effet, délaissé un salon qui ne correspondait plus aux attentes de nos entreprises.

Organisé trop loin de Paris et donc difficilement accessible, dans un lieu impersonnel et froid, avec un accent trop mis sur l'international, Le Mondial du BTP n'était plus le lieu de rencontre privilégié que nous avons pu apprécier par le passé.

Les organisateurs l'ont bien compris et ont changé leur fusil d'épaule, revenant aux fondamentaux : un salon de proximité organisé à la Porte de Versailles, avec des exposants nationaux, des stands plus petits mais plus nombreux, des temps d'information et d'échanges plus orientés vers les sujets qui nous préoccupent aujourd'hui.

Bref, un événement d'où la CAPEB ne pouvait pas être absente, elle qui représente l'ensemble des entreprises du bâtiment et qui défend en particulier les plus petites d'entre elles, soit 95 % des entreprises du secteur !

Nous vous concoctons un programme réjouissant et passionnant et nous vous attendons toutes et tous très nombreux sur notre stand J018 au sein du Pavillon 1 pour des animations quotidiennes autour de thématiques qui intéressent très directement les entreprises artisanales du bâtiment : attractivité des métiers, marché de la rénovation, de l'accessibilité, etc.



MÉTIERS

→ L'OBSERVATOIRE DES MÉTIERS DU BTP SE PENCHE SUR LES SERVICES AUX CLIENTS

Les entreprises évoluent dans un contexte de plus en plus concurrentiel où les services rendus aux clients sont plus déterminants que jamais. L'Observatoire des Métiers du BTP y voit la promesse de la qualité et des échéances des travaux à entreprendre et de la bonne compréhension des prestations à réaliser.

Les outils numériques qui permettent des conversations en ligne avec un technicien, des paiements en ligne, le suivi de préférences personnalisées, etc... renforcent l'attente des clients vis-à-vis du conseil et de la coordination entre les corps d'État lorsque les travaux nécessitent plusieurs intervenants. L'étude réalisée par l'Observatoire à ce sujet confirme qu'avec internet, les clients ont un accès facilité à l'information ce qui modifie leur comportement de consommation. Ils sont plus exigeants en termes de délais, de qualité et de transparence et n'hésitent pas à faire appel à des associations de consommateurs s'ils ne sont pas satisfaits.

La personnalisation de l'offre est aussi importante pour les clients qui cherchent à avoir un produit unique qui répond à leurs goûts. Ils sont également davantage



intéressés à la rénovation énergétique de leur logement parce qu'ils sont de plus en plus sensibilisés aux impacts environnementaux de leur habitat et de leurs modes de vie.

C'est pourquoi l'entreprise a tout intérêt à soigner l'accompagnement de ses clients tout au long de leurs parcours, depuis le conseil en amont au moment de l'évaluation

de leurs besoins jusqu'à la satisfaction finale lors de la livraison des travaux en passant par la formalisation commerciale au sein du devis, le suivi du chantier, la facturation, la garantie et, le cas échéant, le dépannage ou la maintenance.

L'étude de l'Observatoire détaille toutes ces étapes, aussi essentielles les unes que les autres pour instaurer et conserver une relation de confiance et anticiper les litiges éventuels. Elle pointe les compétences sollicitées ou à acquérir ainsi que les formations mobilisables par les entreprises pour répondre au mieux à cet aspect majeur de leur activité et conclut par un tableau synthétique de tout ce qu'il convient de faire, à chaque étape du parcours client, en fonction de la taille de l'entreprise et de son activité bâtiment ou TP.

[À consulter absolument !](#)

ÉCONOMIE

→ LE HAUT CONSEIL POUR LE CLIMAT ESTIME QUE LA FRANCE NE VA PAS ASSEZ VITE

Le Haut Conseil pour le Climat alerte : si la France veut tenir les objectifs de la loi européenne sur le climat votée en juin 2021, c'est-à-dire réduire ses émissions de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici 2030, il faut qu'elle double son rythme annuel de réduction de ces émissions.

Or, on en est loin. Si le bâtiment a diminué ses émissions de 0,2 Mt éq CO₂ par an de 2019 à 2021, il faut qu'il atteigne une réduction de 3,4 Mt éq CO₂ par an sur les 8 prochaines années. La marche est haute.

Le Haut Conseil admet que la RE2020 est une étape importante mais considère qu'elle reste insuffisante. Le secteur va devoir s'adapter également aux nouvelles règles de la directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments qui prévoit notamment que

les constructions neuves devront, dès 2030, émettre aucun gaz à effet de serre.

Dans l'existant, le Haut Conseil invite l'État à encourager les rénovations globales et recommande d'unifier MaPrimeRénov' et les certificats d'économies d'énergie pour favoriser les parcours de rénovation globale. Quant aux passoires thermiques, le Haut Conseil considère que les réglementations et dispositifs sont inadaptés. Il préconise de renforcer l'accompagnement



des ménages, d'aligner les réglementations thermiques avec la RE2020 pour l'ensemble des bâtiments, y compris l'ancien, d'ici à 2030, de développer les réseaux de chaleur, et de conditionner les aides publiques à l'exigence de résultats et au parfait achèvement des travaux engagés.

Enfin, il recommande de renforcer la formation des professionnels de la filière.

→ LES ATTRIBUTIONS DES ACCOMPAGNATEURS RÉNOV' SONT DÉFINIES

Il s'est fait attendre mais est enfin paru le décret définissant les missions des Accompagnateurs Rénov' et leurs conditions d'agrément. Ces conseillers sont chargés d'accompagner les ménages dans leurs projets de travaux de rénovation énergétique et dans tous les aspects de ces projets : financiers, administratifs, techniques et sociaux.

Dans un premier temps, à partir du 1^{er} janvier prochain, le recours à ces Accompagnateurs Rénov' sera obligatoire pour les ménages modestes et très modestes, pour des travaux de rénovation globale dans le cadre du programme d'aide « habiter mieux sérénité » de l'Anah, pour des travaux permettant un gain énergétique de 35 % et l'atteinte au minima de l'étiquette E du DPE et pour des travaux dont le coût est supérieur à 5 000 € TTC. Ensuite, à compter du mois de septembre 2023, ils seront obligatoires pour tous les ménages, pour tous les travaux associant au moins deux gestes éligibles à MaPrimeRénov' dont le coût est supérieur à 5 000 € TTC et qui font l'objet d'une demande d'aide supérieure à 10 000 € ainsi que pour les travaux qui font l'objet de demandes d'aides distinctes dépassant ces seuils et réalisés dans un délai de 3 ans.

Les agréments « Accompagnateurs Rénov' » pourront être accordés à des personnes physiques ou morales de droit privé, des collectivités territoriales ou leurs groupements et des sociétés de tiers-financement.



Le décret précise que l'Accompagnateur Rénov' pourra être un architecte, un artisan labélisé RGE pour l'installation et la pose d'équipements et matériaux au titre de la réalisation d'un bouquet de travaux permettant de limiter la consommation d'énergie du logement, un auditeur énergétique, une structure ayant passé un contrat avec une collectivité territoriale pour assurer un rôle de guichet d'information, de conseil et d'accompagnement, une société de tiers financement, un organisme d'ingénierie sociale, ou encore une société concourant à la mise en œuvre d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat ou d'un programme

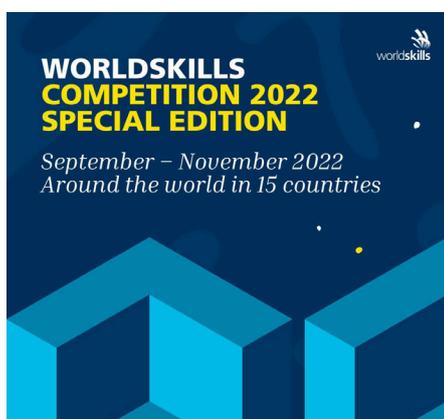
d'intérêt général de l'amélioration de l'habitat. L'indépendance et la neutralité de ces accompagnateurs sont des questions primordiales auxquelles nous sommes très attentifs, d'autant que l'agrément sera délivré par l'Anah pour 5 ans.

Rappelons que la CAPEB s'était battue pour que ces futurs opérateurs soient effectivement indépendants et neutres. Au final, pas sûr que cela soit le cas notamment pour les délégués CEE.

L'accompagnement des ménages continuera à passer par les guichets d'information qui devront leur présenter une liste neutre d'opérateurs en capacité d'intervenir sur leur lieu de résidence. 7 arrêtés doivent encore paraître pour compléter ce décret afin de préciser, en particulier, les prestations obligatoirement concernées, les compétences requises pour obtenir l'agrément, les pièces à fournir et celles qui ne pourront pas être exigées, et les cas acceptés de recours à la sous-traitance.

COMMUNICATION

→ WORLDSKILLS : DES COMPÉTITIONS DANS 15 PAYS PLUTÔT QU'À SHANGHAI



Les confinements à Shanghai et les restrictions mises en place en matière de prévention et de contrôle de la pandémie en Chine ont rendu l'organisation de l'événement impossible en 2022.

Il sera remplacé par des compétitions spéciales intitulées "WorldSkills competition 2022 special edition" qui se dérouleront du 15 octobre au 17 novembre dans 15 pays différents.

La France fera partie des 6 pays qui accueilleront la plus grande partie des compétitions avec la Suisse, l'Allemagne, l'Autriche, la Finlande et la Corée du Sud. Ainsi Bordeaux accueillera du

19 au 22 octobre les compétitions intéressantes 6 métiers : la construction digitale, les soins infirmiers, la robotique mobile, le dessin industriel (DAO), la "plâtrerie et construction sèche" ainsi que la taille de pierre qui reste pour l'instant en démonstration dans la perspective de faire l'objet d'une épreuve à part entière lors de la prochaine compétition internationale.



EBC

Le Président confédéral a participé au Bureau EBC et au groupe de travail qui s'est tenu cette semaine sur la rationalisation du niveau des cotisations des différents membres de l'association européenne.

CESE

Le groupe de l'Artisanat et des Professions libérales que Jean-Christophe Repon présidait lundi soir a principalement examiné les comptes annuels 2021 du groupe avant d'échanger sur les principaux points à l'ordre du jour du bureau du CESE qui se tenait mardi. Le Président Repon a également participé à la Commission Travail et Emploi qui se réunissait mercredi après-midi.

UCF

Jean-Christophe Repon participait mardi au Comité directeur de l'UCF qui a examiné le développement d'une nouvelle marque/dénomination pour les caisses de congés payés sur la base d'une tête de réseau et de caisses déconcentrées à l'instar de ce qui avait été proposé par la CAPEB. Il a également été question d'un projet de communication du réseau des caisses en décembre pour valoriser leur valeur ajoutée et mettre en avant une étude interne relative au coût congés dont les résultats semblent se rapprocher de notre propre étude.

PARITARISME

Le Président de la CAPEB a reçu mardi le Secrétaire général de FO-BTP, Franck Serra, avec le souci d'entretenir des relations avec

cette organisation de salariés qui a trop souvent un positionnement contraire au notre lors des négociations ou réunions paritaires au sein des organismes sociaux et des outils de formation.

PRESSE



Le Président Jean-Christophe Repon a tenu une conférence de presse ce mardi pour présenter la conjoncture de l'artisanat du bâtiment. [Retrouvez tous les éléments de la conférence sur ARTUR.](#)



Le soir même, il était en direct sur le plateau de BFM Business dans l'émission « Good

Evening Business » pour répondre aux questions de Guillaume Paul.

[Le réentendre ici.](#)

BATIMAT

Juste un mois avant l'ouverture du salon Batimat, le Président de la CAPEB a reçu le Directeur du salon, Guillaume Loizeaud, pour cadrer avec lui un certain nombre d'aspects stratégiques, notamment en termes de communication.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de rentrée a permis au Président confédéral de faire un tour d'horizon des dernières actualités sur le plan politique (rencontres avec les membres du gouvernement, Assises), au niveau social (négociations salariales), et en matière de formation mais également de travailler au lancement du plan de transformation CAP CAPEB, de faire un point financier et de préparer l'Assemblée générale extraordinaire et la CNAAGS du 28 septembre. Le Conseil d'Administration devait également traiter de la campagne de communication qui va courir jusqu'à la fin de l'année, des JPC, et de suites à donner au séminaire U2P qui s'est tenu fin août, entre autres.

RÉSEAU

Le Président confédéral avait prévu de terminer sa semaine syndicale avec le Conseil d'Administration d'Occitanie auquel il avait été convié.

ÉCONOMIE

→ ACTION CŒUR DE VILLE : UN PROGRAMME INSUFFISAMMENT CONNU

La mission de contrôle du Sénat sur la revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs doit remettre son rapport le 29 septembre prochain.

Elle a conduit deux consultations au printemps dernier auprès des élus locaux tant sur le programme ACV (Action Cœur de Ville) que sur son corollaire PVD (Petites Villes de Demain). Les retours sont édifiants.

Les Maires et les chefs de projet de ces programmes considèrent que les dispositions visant à réguler le déploiement des centres commerciaux en périphérie sont pertinentes et efficaces.

Il en va de même pour les opérations de revitalisation du territoire dont le développement est favorisé par un accès prioritaire aux aides de l'Anah, de la Banque des

Territoires et d'Action logement mais également par le renforcement du droit de préemption et l'éligibilité au dispositif de défiscalisation "Denormandie" dans l'ancien.

Un dispositif jugé efficace par les élus locaux mais trop peu connu : seulement 700 bénéficiaires à ce jour. Force est de constater qu'une grande partie des élus locaux et des chefs de projets ne connaissent pas, ou peu, ces dispositifs. Autrement dit, la mission sénatoriale constate que la politique publique de revitalisation souffre d'un déficit de notoriété manifeste qui nuit à son efficacité. Dommage, quand on sait que les 234 villes moyennes



et les 1 635 petites communes (- 20 000 habitants) qui les ont utilisés réussissent plutôt bien la revitalisation de leurs centres. Un bémol toutefois : l'accès aux financements demeure réduit et donc un frein aux projets locaux. La plupart des aides de l'État prennent la forme de prêts, de participations ou d'aides aux bailleurs privés, ce qui ne correspond pas aux attentes des Maires qui ont besoin de visibilité et de stabilité pour agir.

Les propositions du rapport des sénateurs sont attendues pour la fin du mois.